

Image not found or type unknown



Contrat de location diminution du préavis pour prendre congé

Par **anne serpin_old**, le **27/07/2007** à **11:46**

bonjour rnJe voudrais savoir si lors d'un contrat de location pour pouvoir prendre congé le préavis de trois mois (clause du contrat) peut il être ramené a un mois lors d'une prise de retraite de l'un des deux locataires avec diminution de revenu. MERCI PAR AVANCE DE VOTRE REPONSE